

décès de
Jean Baptiste
Bougon

Au jour d'aujourd'hui lundy Troisième jour du troisième mois de la
 deuxième de la République française, une & indivisible, à sept
 heures du matin, pardevant M^{oy} Pierre Jacques Guire, Membre
 du conseil général de la commune d'Ancretteville sur Mer, D^{pt}
 département de la Seine inférieure, Et le sieur Jacques Guire,
 pour rédiger les actes destinés à constater la naissance,
 les mariages & le décès des citoyens, sont comparus en la dite
 commune Pierre Jean Bougon, veillé âgé de trente ans, & Jean
 Baptiste Bougon aussi veillé âgé de vingt huit ans, tous
 deux domiciliés dans cette municipalité d'Ancretteville sur
 Mer, Département de la Seine inférieure, tous deux fils de
 Jean Baptiste Bougon journalier âgé de cinquante
 sept ans, né à Carville la Martel, Mari de Marie son
 légitime épouse, les quels Pierre Jean Bougon & Jean Baptiste
 Bougon ont déclaré que le dit Jean Baptiste Bougon
 est décédé deux heures après midi, en son domicile; D'après
 cette déclaration j'en suis transporté au lieu de ce domicile
 j'en suis assuré du décès du dit Jean Baptiste Bougon,
 j'en ay dressé le présent acte, que Pierre Jean Bougon &
 Jean Baptiste Bougon ont signé avec M^{oy}.

fait à la chambre commune d'Ancretteville sur
 Mer, le an ci dessus. Pierre Jean Bougon
 Jean Bougon

J. Guire
 officier public